

ALPES MARITIMES

COMMUNE DE DRAP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°60/2026

OBJET : FINANCES : Dotation Cantonale d'Aménagement 2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 du mois de juin 2026 à 09 heures 00

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué par le Maire sortant, s'est réuni à la Salle du Conseil municipal.

Date de convocation du Conseil Municipal : **vendredi dix-neuf juin 2026**

PRESENTS : Robert NARDELLI - Martine DUNOYER DE SEGONZAC – Alexandra RUSSO-GHIGI - Jean-Pierre MONTCOUQUIOL - Sabrina DIVRY - Charles BEVACQUA - Catherina DINI - Jean QUENCEZ - Kathy NICOLAS - Florent REYNAUD - Bouabdallah LAFTAS – Céline CARDINALI — Jean-Luc CAMBRA - Angèle CASTELLANO - Franck MANGIAVILLANO - Peggy PALANCA - Romain BIANCHI – Sandrine GUGLIELMINO – David HAIKEL – Sophie ESPOSITO

PROCURATIONS : Philippe MINEUR à Alexandra RUSSO-GHIGI - Christine DECORDIER à Franck MANGIAVILLANO – Thierry VISSIAN à Sabrina DIVRY- Hajar HABILY à Jean-Pierre MONTCOUQUIOL - Djamel ALLACHE à Martine DUNOYER DE SEGONZAC - Olivier KRUPPERT à Charles BEVACQUA - Christine LOPEZ à Catherina DINI - Sébastien PABA à Romain BIANCHI - Clorinde MARCONI à Sandrine GUGLIELMINO

ABSENT : 0

Secrétaire de séance : Angèle CASTELLANO

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°49/2025 en date du 03 octobre 2025 relative à l'acquisition des parcelles cadastrées B0675 et B0676 situées 31, avenue du Général de Gaulle à Drap, issues de la succession de Monsieur Alain Thierry Reynier CAUVIN ;

Vu la délibération n°007/2026 en date du 06 mars 2026 relative à l'acquisition de la parcelle cadastrée B1147 et la prise en charge de frais notariés,

Considérant le projet de démolition de la maison CAUVIN pour réaliser un parking pour les riverains,

Oui cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

AR Prefecture

006-210600540-20260626-060_2026-DE
Reçu le 29/06/2026

- De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la Dotation Cantonale 2026 à hauteur de 66 500 euros pour la réalisation de ces travaux 80%
- D'approuver le plan de financement comme suit :

MONTANT DES TRAVAUX HT : 80 000 euros

Conseil départemental : 66 500 euros

Part communale : 13 500 euros

Nombre de Conseillers en exercice 29

Présents : 20 Votants : 29 Absents : 0

Pour : 29 Contre : 0 Abstentions : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire, Robert NARDELLI

La secrétaire de séance, Angèle CASTELLANO



Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 29 JUIN 2026

et publication en mairie le :

29 JUIN 2026